

Un archevêque allemand choque en enterrant un rapport sur la **pédophilie**

Page 15

Milliards en jeu et dialogues piquants au procès en appel d'**UBS** à Paris

Page 16

Pour **Jean-Claude Favre**, les maths, c'est bien plus qu'une bosse: c'est une vie, un métier, une passion

Page 24



FLORIAN CELLA

Suisse

Monde
Economie
Culture et société
La der

Code pénal

Le meurtre dit passionnel sauve sa peau... pour l'instant

Le Conseil des États refuse de faire disparaître un qualificatif qui tend à excuser les féminicides. Mais la partie n'est pas terminée.

Lise Bailat, Berne

Marina Carobbio (PS/TI) en est persuadée: «La lutte contre les féminicides commence par les mots.» Le mouvement est mondial, mais c'est le meurtre d'une femme dans son canton, décrit comme un «crime passionnel» dans la presse, qui a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Avec sa collègue Greta Gysin (Verts/TI), la conseillère aux États se bat pour qu'en Suisse aussi les meurtres de personnes par leur partenaire ou ex-partenaire - en majorité des femmes - soient décrits et reconnus comme tels.

Les deux parlementaires ont déposé chacune une motion à Berne. Elles veulent corriger le Code pénal et effacer l'adjectif «passionnel» qui, en droit suisse, lorsqu'il est accolé au meurtre, donne lieu à une peine allégée. Parce qu'«on ne tue jamais par amour», souligne Marina Carobbio. Et parce que, même si les juristes comprennent ce «passionnel» autrement que le grand public, le langage utilisé dans les médias ou dans la rue a aussi de l'importance, selon elle.

«Qu'est-ce que ça change?»

Le sort du «meurtre passionnel» était soumis au Conseil des États mercredi. Il a refusé par 20 voix contre 24 de corriger le terme. D'abord des raisons techniques. «Si l'on veut changer ce terme, il faut le faire dans le cadre d'une révision du Code pénal, pas via une motion, estime Andrea Caroni (PLR/AR). Et même si on l'adapte, qu'est-ce que ça change? Les journalistes pourront toujours utiliser le terme passionnel, tout comme le public. Il ne faut pas grossir l'impact d'un texte qui est avant tout technique.»

La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter invoque le même raisonnement: «C'est vrai que certains articles dans les médias peuvent donner l'impression que les meurtres de femmes sont commis par passion amoureuse, et donc qu'ils sont excusables. Mais

Meurtre passionnel	Art. 113¹³⁵ Si le délinquant a tué alors qu'il était en proie à une émotion violente que les circonstances rendaient excusable, ou qu'il était au moment de l'acte dans un état de profond désarroi, il sera puni d'une peine privative de liberté d'un à dix ans. ¹³⁶
Totschlag	Art. 113¹³⁵ Handelt der Täter in einer nach den Umständen entschuldbaren heftigen Gemütsbewegung oder unter grosser seelischer Belastung, so ist die Strafe Freiheitsstrafe von einem Jahr bis zu zehn Jahren. ¹³⁶



La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter (à gauche), la conseillère aux États Marina Carobbio Guscetti et le conseiller aux États Carlo Sommaruga. KEYSTONE

«Tuer sa femme par jalousie peut être un meurtre, voire un assassinat»

Les étudiants de Nathalie Dongois, maître d'enseignement et de recherche au Centre de droit pénal de l'Université de Lausanne, sont souvent surpris au moment d'aborder le meurtre passionnel. «Qui dit passion, dit amour, et ils s'imaginent forcément qu'il doit exister un lien amoureux entre l'auteur et la victime. Or ce n'est pas le cas. Je les mets en garde contre cet amalgame.»

Au sens du Code pénal, le meurtre passionnel concerne des homicides bien précis, et distincts de ceux que peut évoquer la notion de «drame passionnel» utilisée dans le langage courant, poursuit la juriste. «Tuer sa femme par excès de jalousie ou lors d'une rupture n'en fait pas forcément partie. Il peut aussi

bien s'agir d'un meurtre, voire d'un assassinat si l'auteur a fait preuve d'une absence particulière de scrupules.»

Quand s'applique alors le meurtre passionnel? Les conditions sont strictes. Le délinquant doit avoir tué alors qu'il se trouvait dans un «profond désarroi» ou, alternativement, qu'il était en proie à une «émotion violente». Ces états psychologiques - et non pas pathologiques - doivent être excusables. «Une personne raisonnable plongée dans les mêmes circonstances se serait facilement retrouvée submergée par cette même émotion. L'auteur doit par ailleurs ne pas s'être retrouvé dans cet état par sa faute.»

Celui qui tue dans ces conditions bénéficie de cir-

nous ne pouvons pas l'empêcher.» Philippe Bauer (PLR/NE) relève par ailleurs que le meurtre passionnel est rarement retenu par les juges.

Pour la sénatrice Johanna Gagny (PLR/FR), à l'inverse, si les journalistes et le public utilisent ce terme, c'est aussi parce qu'il existe dans le Code pénal. «Les opposants montrent une sensibilité par rapport aux féminicides, mais ils estiment que changer le terme «passionnel» n'est pas un bon moyen. Pour moi, c'en est un. Cette terminologie juridique est souvent reprise dans le langage courant. Et cela donne le sentiment qu'il y a quelque chose d'excusable dans un meurtre passionnel. Ce n'est pas le cas!»

L'avis des linguistes

Mais il n'y a pas que l'aspect juridique qui a pesé dans ce débat. Il y a aussi la sensibilité à la langue. Le vote ne portait que sur les versions française et italienne du Code pénal. «Pour nous, les Alémaniques, le «meurtre passionnel» est neutre. En allemand, on parle de «Totschlag», soit quelque chose de brutal, qui ne renvoie pas aux sentiments», explique Andrea Caroni.

Pour Marina Carobbio, «il ne faut pas banaliser le problème de la violence contre les femmes, même au niveau linguistique». Rapporteur de la minorité de la commission, Carlo Sommaruga (PS/GE) ajoute: «La décision du Conseil des États est technocratique, conservatrice et aussi révélatrice d'une idéologie. Je pense pour ma part que c'est au législateur de s'adapter au langage commun.»

Le Genevois est allé à la recherche de linguistes pour convaincre ses collègues. Deux avis de l'Université de Neuchâtel et de l'Université de Suisse italienne, qui concluent à la nécessité de changer le terme «meurtre passionnel» dans le Code pénal, ont convaincu l'UDC de se joindre à la gauche. Ce qui explique aussi le score serré au final. Ces linguistes estiment qu'il «convient de se rapprocher du sens commun lorsque la dénomination juridique est susceptible d'entraîner des confusions». Ils proposent de remplacer cette notion par le «meurtre par emprise émotionnelle».

Marina Carobbio (PS/TI) veut croire à une deuxième chance d'expliquer la démarche de son camp: la motion de sa collègue Greta Gysin attend son tour au Conseil national. «Sinon, il faudra y revenir encore et encore, comme souvent avec les combats liés au genre», conclut la sénatrice.

Trois affaires emblématiques

Matricide de La Chaux-de-Fonds (2017)

Un trentenaire avait poignardé sa mère à 56 reprises et lui avait fracassé le crâne. Le tueur s'était convaincu que la sexagénaire et son compagnon de 36 ans voulaient s'approprier son fils dont il venait de perdre la garde. Le meurtre passionnel a été écarté par les juges chaux-de-fonniers, tout en admettant que l'accusé a pu se trouver «en proie à un certain désarroi». Il a écopé d'une peine 13 ans de prison, assortie d'un internement.

Crime requalifié en meurtre passionnel (2009)

Il s'agit de l'un des très rares homicides de ces quinze dernières années - si ce n'est le seul - à avoir été considéré comme un crime passionnel par un tribunal romand. Une Polonaise avait mortellement poignardé son compagnon qui tentait de l'étrangler, à La Tour-de-Peilz (VD). D'abord condamnée à 6 ans de prison pour meurtre, cette trentenaire avait obtenu gain de cause en appel, avec une peine réduite d'une année. Et ce malgré le fait qu'elle ait tenté de faire passer son crime pour un accident, en déposant le couteau dans la main de sa victime.

Meurtre du banquier Édouard Stern (2005)

Le Genevois de 50 ans avait été abattu de quatre balles par sa maîtresse qui l'aimait, et à qui il avait promis un million de dollars. Lors du procès, la défense avait plaidé en vain le crime passionnel. Les juges ont reconnu la trentenaire en partie responsable de l'émotion qui l'avait envahie, et ce bien qu'ils aient admis qu'elle se trouvait dans un désarroi profond lors des faits. Elle a été condamnée à 8 ans et demi de réclusion pour meurtre.

Benjamin Pillard

Lire l'éditorial en page 4:
«Tu ne tueras point par passion»